

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 247

présenté par
M. Forissier, rapporteur
au nom de la commission des finances
saisie pour avis

ARTICLE 39

Dans l'alinéa 29 de cet article, après les mots :

« et cet établissement »

insérer les mots :

« de crédit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.